



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 18377

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avis du Conseil économique et social en date du 8 juillet portant sur l'avant-projet de loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire. En effet, dans le cadre des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire, le CES souligne que les perspectives évoquées pour les sites et les paysages naturels et urbains sont limitées à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Cette limitation est dommageable pour l'avenir du monde rural, alors que pour les agglomérations une perspective plus dynamique de développement harmonieux semble être prévue. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en faveur du développement rural, qui ne doit être in fine pénalisé par cette « révision » engagée de la loi de 1995 sur l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18377

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4520

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2842